



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

Lamotte, le 19 mars 2020

Le Président

N.REF : **N°20-091** cbdr-SL
Dossier suivi par : Affaires Générales
☎ 02.54.94.61.14
Email : direction@ffe.com

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie
Ministère de l'Économie
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Mesures de soutien aux activités équestres

Monsieur le Ministre,

Alors que notre pays fait face à une pandémie et aux mesures sanitaires indispensables pour y mettre un terme, les établissements équestres sont intégralement touchés dans leurs activités quotidiennes comme l'ensemble des activités destinées à recevoir du public.

L'impact économique est double puisque les poney-clubs et centres équestres doivent faire face dans le même temps à :

- l'interdiction de recevoir du public ;
- au maintien des frais inhérents à la surveillance, l'entretien et à l'activité physique nécessaires au bien-être des équidés.

Nous appelons dès à présent votre vigilance quant à l'équilibre très précaire de ces petites structures agricoles qui subissent de plein fouet cette crise sanitaire. S'il était nécessaire de le rappeler, cette crise sanitaire révèle bien l'ancrage agricole des activités équestres, puisqu'en dépit d'activités de sport et loisirs, les dirigeants des établissements équestres doivent assurer les besoins physiologiques des équidés qui consistent principalement en leur surveillance, leur entretien et leur activité physique, nécessaires à leur bien-être. C'est aujourd'hui plus de 400 000 équidés qu'il faut entretenir sans avoir d'alternative.

Comme vos prédécesseurs ont su en leur temps l'impulser, un Fonds spécial d'aide aux établissements équestres doit être étudié dès à présent.

Vous le savez, le non-relèvement du taux des prélèvements opérés par l'État lors de la mise en place du Fonds équitation – appelée à amortir pour partie les effets de la hausse de la TVA en 2014 – reste à ce jour mobilisable. L'État peut également faire le choix de reconduire un dispositif similaire.

En cette période, ces sommes pourraient utilement venir en soutien aux acteurs de la filière équestre pour pallier en partie ses pertes économiques, à travers ce Fonds spécial de solidarité qui serait abondé par une baisse de fiscalité sur les prélèvements opérés par l'État sur les enjeux hippiques.

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ne nous semblent pas de nature à couvrir les coûts supportés par la plus grande partie des établissements équestres. En effet, au-delà des pertes d'exploitation et du maintien de certaines charges comme par toutes les entreprises, nos dirigeants doivent assumer, même en l'absence d'activités, les coûts d'entretien des équidés ce qui pèse largement sur la trésorerie de ces petites exploitations. Notre attention a également été attirée sur l'inapplication de certaines mesures en Outre-Mer, qui connaissent en sus des difficultés d'approvisionnement liées à la situation géographique.

Concomitamment, l'application d'un taux de TVA à 5,5% sur l'ensemble des prestations facturées à compter du 15 mars 2020, serait également de nature à sauver la plupart de ces petites exploitations agricoles, en attendant la réforme de la Directive tant annoncée et tant attendue, que vous appelez, comme l'ensemble de la filière, de vos vœux.

Monsieur le Ministre, en cette période troublée, nous souhaitons pouvoir compter sur votre soutien et votre appui indéfectibles pour mettre en œuvre les mesures nécessaires et accompagner la prise de décision essentielles pour la pérennité du cheval en France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Nous comptons sur votre soutien

Serge LECOMTE